

Clinique de médecine du travail et de l'environnement à la *Kaye Edmonton Clinic*

Foire aux questions (FAQ)

1. Qui sont les médecins pratiquant à la clinique ?

Actuellement, il y a deux médecins spécialistes en médecine du travail qui exercent dans notre clinique : le Dr Sebastian Straube et le Dr Quentin Durand-Moreau.

Notre clinique participe à des activités d'enseignement pour les médecins en formation. Néanmoins, si les patientes et patients préfèrent que les étudiantes ou étudiants ne prennent pas part à la consultation, nous respecterons leur choix.

2. Qui d'autre travaille dans notre clinique ?

Madame Jenny Chapman, notre secrétaire médicale, organise les consultations et s'occupe de fixer les rendez-vous.

3. Quels types de cas rencontrons-nous à la clinique ?

Nous rencontrons majoritairement des patientes et des patients ayant une suspicion ou un diagnostic établi de maladie professionnelle. Nous rencontrons également des travailleuses et travailleurs pour lesquels un problème de santé affecte leur aptitude médicale au poste de travail.

Nous pouvons établir une liste de recommandations, de limitations ou de restrictions pour certaines activités professionnelles pour ces patients.

Nous ne sommes généralement pas impliqués dans la prise en charge thérapeutique, nous ne prescrivons pas usuellement de médicaments.

En ce qui concerne les problèmes environnementaux, nous nous occupons plutôt de ceux qui sont liés à l'activité professionnelle et pour lesquels notre expertise en médecine du travail peut rendre service.

4. Où la clinique est-elle située ?

Les patients sont vus à la Kaye Edmonton Clinic, 3D, 11400 University Avenue, Edmonton, AB T6G 1Z1.

5. Comment contacter la clinique ?

La correspondance doit être envoyée au 5-30 University Terrace, 8303 112 St, Edmonton, AB T6G 2T4 ou elle peut être télécopiée au 780-492-9677.

Le numéro de téléphone de la Clinique est le 780-492-4148.

6. Est-ce que les patients peuvent venir à la clinique de leur propre chef ?

Non. Nous avons besoin que les patients soient adressés par un autre médecin (médecin de famille ou autre spécialiste).

7. Dans quelles langues les consultations peuvent-elles être faites ?

Tous les médecins sont capables de consulter en anglais.

Le Dr Durand-Moreau peut consulter en français.

Le Dr Straube peut consulter en allemand.

Toute la correspondance médicale doit être écrite en anglais (afin qu'elle puisse être comprises par tout médecin).

Si les patients sont plus à l'aise avec d'autres langues, nous pouvons avoir recours à un service de traduction. Il est idéal de nous en informer dès que la ou le patient est adressé à la clinique afin que nous puissions l'organiser.

8. Dans quel délai peut-on avoir une consultation ?

Cela dépend des moments dans l'année, mais il faut généralement compter entre 1 et 3 mois.

9. En quoi la pandémie à COVID-19 a-t-elle affecté l'organisation de la clinique de médecine du travail et de l'environnement ?

Les patients sont questionnés sur leur risque de COVID-19 avant leur consultation en personne. Tout le personnel doit également remplir un questionnaire de repérage chaque jour avant de se rendre à la clinique.

À la clinique, nous nous assurons de respecter au maximum la distanciation physique. Tout le monde doit porter un masque chirurgical.

Nous pouvons également mener des consultations virtuelles (par téléphone ou par ordinateur) en cas de besoin.